



CH-3003 Berne, OFFT, bef

Aux organisations intéressées

Conformément à la liste annexée

Votre référence :

Notre référence : 353 / bef

Dossier traité par : Frédéric Berthoud

Berne, le 10 mai 2007

Reprise de la directive européenne 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Annexe III de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes

Ouverture de la procédure d'audition

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le 20 octobre 2005, l'Union européenne a adopté une nouvelle directive sur la reconnaissance des diplômes au sein de l'UE. Comme le système européen de reconnaissance des diplômes a été en grande partie repris par la Suisse dans l'Annexe III de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP), se pose la question de la reprise de la directive 2005/36/CE par la Suisse.

En tant qu'office responsable de la coordination pour la reconnaissance des diplômes, l'OFFT a décidé de soumettre cet objet à une procédure d'audition.

Vous trouverez en annexe, pour avis, le texte de la directive 2005/36/CE et un rapport explicatif. Vous pourrez télécharger des exemplaires complémentaires des documents soumis en procédure d'audition sur le site www.bbt.admin.ch (documentation > informations aux médias > consultations en cours).

Le système européen de reconnaissance des diplômes est complexe; nous avons tenté d'expliquer en détail son fonctionnement dans un rapport explicatif, mais n'y sommes certainement pas toujours parvenus. Si votre organisation souhaite mettre sur pied une séance d'information, un représentant de l'OFFT viendra volontiers répondre à vos questions. Nous vous prions dans ce cas de nous informer

de la date de votre séance avant le 15 juin 2007, ce pour des raisons d'organisation. Nous vous en remercions par avance.

S'agissant de la procédure d'audition elle-même, nous vous prions de nous faire part de vos éventuelles remarques sur la reprise de la directive 2005/36/CE dans l'Annexe III ALCP jusqu'au 13 août 2007. Vous pouvez adresser vos commentaires à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Frédéric Berthoud, Coordinateur suisse pour la reconnaissance des diplômes, Effingerstrasse 27, 3003 Berne, ou par e-mail à l'adresse frederic.berthoud@bbt.admin.ch.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.



Ursula Renold
Directrice

Annexes :

- rapport explicatif
- texte de la directive 2005/36/CE
- liste des destinataires